



Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 18 Octobre 2018

RAPPORT N° 18.05.06 – Revitalisation Commerciale des Centres-Villes

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je pense que nous serons tous d'accord sur le constat, peut-être faut-il aller un peu plus loin dans les causes, dont certaines sont omises, et se poser ensuite la question des moyens et les objectifs, et préciser le dispositif.

Nous avons bien compris que la dévitalisation des centres-villes ne relève pas uniquement de la problématique commerciale.

Nous constatons en effet à la fois le dépeuplement, le vieillissement et la paupérisation des villes moyennes.

Prenons l'aspect démographique d'abord.

A l'issue de ce qu'on a appelé « les 30 glorieuses », le niveau de vie et les modes de consommation avaient largement évolué, et beaucoup de Français pouvaient concrétiser leur rêve d'accéder à la propriété et à l'habitat individuel.

En même temps le développement de l'automobile permettait d'habiter en zone péri-urbaine, où le foncier était moins cher et les impôts moins lourds, tout en retrouvant un peu cette campagne que la génération d'avant avait quitté pour venir habiter et travailler en ville.

Mais au départ le phénomène restait équilibré avec l'arrivée de nouveaux urbains, et la construction des grands ensembles s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'au début des années 80.

Rappelons aujourd'hui que ces grands ensembles aujourd'hui décriés offraient des logements modernes, spacieux et confortables pour lesquels la demande était telle qu'il fallait souvent attendre longtemps pour y accéder.

Mais les choses ont changé avec d'une immigration massive qui a changé le visage de nombreux quartiers, rendu impossible le fameux « vivre-ensemble » et provoquer l'exode massif des habitants victimes de comportements et d'exactions qualifiées d'incivilités, d'intimidations et des violences, qualifiées d'urbaines.

Ce flux croisé s'est poursuivi, et bien que les chiffres soient souvent masqués, il suffit d'aller chercher dans les données de l'INSEE.



Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

2, Place Sainte Croix - 45000 ORLEANS

grpfn@grp.regioncentre.fr - rn-regioncentre.fr



Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

C'est ainsi qu'à Blois en 2012 l'INSEE recensait 6 648 « immigrés » et 8 404 « descendants directs d'immigrés », soit un total de 15 052 sur une population municipale de 45 359 habitants, soit 33,05 %.

Et malgré cet afflux, la ville a perdu 1 295 habitants entre 2008 et 2012.

Voilà un aspect de la question qui n'est pas abordé dans ce rapport, et qui n'intéresse évidemment le centre de ressources « Villes au carré » présidé par Jean-Patrick Gilles.

Il est pourtant évident que cette transformation est l'une des causes principales de la dévitalisation des villes moyennes.

D'autant plus qu'elles perdent une population qui correspond aux classes moyennes, les plus touchées par la hausse des impôts locaux, remplacée par des populations fragiles, attirées par la possibilité de se loger dans le parc social. Le résultat c'est que la ville centre perd en recettes fiscales.

Les politiques mises en place, particulièrement depuis le Grenelle de l'environnement, visent à enrayer ce phénomène en limitant fortement la possibilité de construire en zone péri-urbaine, on le voit aujourd'hui avec le PLUi, qui a dépossédé les maires de leurs prérogatives en matière d'urbanisme.

Mais comme le disent les banquiers anglais, « on ne force pas un âne à boire » et si les villes moyennes regagnent des habitants, il y a fort à craindre qu'il s'agisse encore et toujours du flux ininterrompu de l'immigration sous toutes ses formes, y compris la vague actuelle dite des « migrants » qui arrivent par centaines dans nos départements, et qui ne participent à l'animation des centres-villes que par la présence envahissante d'une mendicité à la porte de nos commerces.

Un autre sujet oublié dans le diagnostic, la montée de l'insécurité, que des exemples récents en plein centre-ville viennent hélas confirmer, comme ce jeune collégien victime hier matin d'un véritable lynchage place Coligny à Orléans.

Dans certains quartiers en hiver, la fermeture des commerces doit être anticipée afin que les employés puissent sortir sans prendre trop de risque. Et même en centre-ville, on voit des rues désertées dès la nuit tombée.

Voilà des rappels qui me semblent nécessaires.





Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

Pour ce qui est du dispositif que vous nous présentez, en complément des autres politiques régionales, de l'Etat et des autres collectivités, il ouvre de nouvelles possibilités d'action et d'intervention auxquelles nous pouvons souscrire, en apportant toutefois quelques précisions.

Dans le rapport de présentation la cible du dispositif n'est pas suffisamment précisée.

Il est question pages 2 et 3 des 16 pôles de centralité, le document fait référence par ailleurs aux agglomérations de 20 à 200 000 habitants (page 3), aux 13 communes retenues dans le dispositif « Action Cœur de Ville » (page 4), aux villes moyennes de 10 à 100 000 habitants (page 5).

Par ailleurs, dans les différentes actions régionales il est cité des villes moins importantes comme Le Blanc, Aubigny-sur-Nère, Chinon ou La Châtre (page 7), une convention avec 47 EPCI (page 11).

Mais dans les principes d'intervention du fonds, il n'est pas indiqué de cible territoriale ni de critères en termes de population.

Cependant à la DM2, l'AP 2018-2502 est présentée comme venant « en articulation avec les interventions de l'Etat et de Caisse des Dépôts et Consignations et en complémentarité avec les autres financements régionaux (Rapport DM2 page 9), ce qui peut faire craindre une interprétation restrictive.

Par contre, le cadre d'intervention en annexe précise au paragraphe II-1 « *le fonds s'adresse à l'ensemble des communes du territoire régional* ».

Nous en prenons acte, mais par ailleurs il est indiqué à la page 14 au paragraphe II dans la définition du périmètre d'intervention qu'il s'agit « de renforcer un parcours marchand ou de recréer des linéaires commerciaux » et de renforcer la dynamique commerciale qui, je cite, « a vocation à être concentrée sur un secteur déterminé », il y a, sinon une contradiction, au moins une ambiguïté sur le périmètre cible de ce dispositif.

Nous souhaitons quelques éclaircissements sur ce point, car nous ne voudrions pas que les petites villes, essentielles au maillage de la ruralité, soient une nouvelle fois oubliées.

